\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Président de la République gambienne
Adama Barrow

State house of the Gambia

Banjul

Gambie

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président de la République,

**Je vous écris afin de vous faire part de mes vives inquiétudes au sujet de l’intimidation, du harcèlement, des attaques et des menaces dont a fait l’objet le défenseur des droits humains Madi Jobarteh**. Le 2 mai 2022, vous aviez accusé Madi Jobarteh d’être un «fauteur de troubles» cherchant à répandre la violence et à embraser le pays, ce qui a mis sa sécurité en péril. Il a depuis reçu des menaces et subi du harcèlement et des actes d’intimidation en ligne, ainsi que des attaques.

Le 6 octobre 2023, quatre agents des services de renseignement de l’État et des services de renseignement en matière criminelle ont effectué une descente au domicile de Madi Jobarteh et l’ont interrogé au sujet de ses publications Facebook. En partant, ils lui ont conseillé de se présenter au commissariat le plus proche, ce qu’il a refusé de faire. Des véhicules de police ont ensuite été vus en train de tourner dans le voisinage. Madi Jobarteh a raconté cet incident sur Facebook le 8 octobre 2023. Le lendemain, le 9 octobre 2023, il a été arrêté et placé en détention provisoire. La police a également saisi son téléphone et celui de sa fille. Lors de sa détention, il n’a pas été autorisé à s’entretenir avec son avocat. Le 15 octobre 2023, il a été libéré contre une caution de 100 000 dalasis (soit environ 1 500 dollars des États-Unis), avec l’obligation de se présenter régulièrement au poste de police. Le 9 novembre 2023, il a été accusé d’intention séditieuse, d’incitation à la violence et de diffusion de fausses informations. S’il est déclaré coupable, Madi Jobarteh encourt jusqu’à six ans d’emprisonnement. Le 23 novembre 2023, l’affaire a été transmise pour avis au bureau du procureur général.

Amnesty International craint que les accusations portées à l’encontre de Madi Jobarteh ne soient liées à son travail en tant que défenseur des droits humains. Les autorités utilisent ces chefs d’inculpation pour l’empêcher d’exercer librement ses droits à la liberté d’expression et d’association, et de mener ses activités de défense des droits humains. Ce faisant, les autorités gambiennes violent leurs obligations internationales relatives aux droits humains au titre de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantissent les droits à la liberté d’opinion, d’expression et d’association.

**À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment de faire en sorte que les accusations sans fondement retenues contre Madi Jobarteh soient immédiatement abandonnées et qu’il puisse exercer librement ses droits humains. Je vous demande également de faire en sorte que des enquêtes approfondies, impartiales, indépendantes, transparentes et efficaces soient menées dans les meilleurs délais sur les allégations d’intimidation, de harcèlement, de menaces et d’attaques subies par Madi Jobarteh et sa famille, et que les suspects soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables. Enfin, je vous demande de faire en sorte que Madi Jobarteh puisse mener librement ses activités de défense des droits humains sans aucunes représailles, et que son droit à la vie privée soit respecté, notamment en lui rendant son téléphone et celui de sa fille.**

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la République, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République de Gambie, Rue de Lausanne 45A - 47A, 5ème étage, 1201 Genève

Fax: 022 715 09 39, E-mail: info@thegambiamissiongeneva.ch